

Jacques FAGOT
Ferme de la Vallée
55120 RARECOURT

Rarécourt, le 2 novembre 2020

Madame la Maire
9 rue de la Salle
55120 RARECOURT

Objet : demande d'autorisation d'utilisation Source du Ménard

Madame la Maire,

Le 16 juillet dernier, je vous ai fait part d'une demande d'autorisation d'utilisation de la Source du Ménard en vous donnant en main propre un document précisant le contexte et les enjeux ainsi qu'une ébauche de convention que je me proposais de retravailler avec votre équipe..

A ce jour je suis surpris de n'avoir eu aucun retour malgré deux mails de relance adressés depuis septembre. Je suis également surpris de n'avoir eu connaissance d'aucune réaction de la municipalité suite aux dégradations portées sur le bâtiment communal concerné (*Une infraction sur un ouvrage concernant l'eau potable pouvait faire l'objet d'un signalement voire d'une plainte en gendarmerie !*).

Je comprends que ma démarche visant l'utilisation professionnelle de seulement 20M3/an sur un captage à l'abandon depuis 50 ans n'apparaisse pas comme une priorité municipale. Je demande toutefois votre attention et votre bienveillance sur ce dossier au regard des points suivants :
Le défi patrimonial (*restauration d'un ancien micro-captage sur gaize*) et la singularité de l'objet (*une microproduction de bière d'Appellation Village adossée à une source communale dédiée*).

La convention (*entre la commune propriétaire du foncier, donc de l'ouvrage concerné, et la Ferme de la Vallée, demandeuse de l'autorisation d'exploitation auprès de l'ARS*) **est le préalable pour faire la demande règlementaire d'arrêté préfectoral d'utilisation.** Celui-ci est délivrable sous 8 mois (*après analyses de 1ère adduction et passage d'un hydrogéologue agréé engendrant des frais de dossier estimés à environ 2000€*).

Par la présente je me permets donc de vous relancer formellement en vous demandant de bien vouloir m'apporter une réponse dans les meilleurs délais concernant d'une part ma demande de convention de mise à disposition et, d'autre part, une demande d'aide financière visant la prise en charge (*totale ou partielle*) des futurs frais de dossier (*pour rappel, 2000€ ont déjà été engagés par la Ferme de la Vallée dans la cadre d'une première phase de restauration du site, avec l'accord de l'ancienne municipalité -> voir le rapport transmis en juillet dernier*).

Soyez une fois de plus assurée que ma démarche va bien évidemment au-delà d'une simple demande individuelle (*Il est jusqu'à présent plus facile pour moi de prélever de l'eau de Gaize distribuée au robinet dans divers autres villages argonnais !*). L'objectif est donc bien de **valoriser ensemble un élément remarquable et méconnu du patrimoine villageois.**

Comme j'ai déjà pu l'évoquer, le défi de la restauration du micro-captage du Ménard semble bien avoir du sens pour la collectivité. Sur le plan historique en invitant à s'intéresser davantage à ce surprenant édifice technologique, autrefois habité, qu'est la tour hertzienne. Sur le plan touristique en illustrant la spécificité géologique (*jonction Argile / Sable Vert / Gaize*) de notre espace communal. Enfin sur le plan stratégique, en faisant valoir l'objectif premier des Petites Cités de Caractère : « *Faire du Patrimoine un levier de développement* » et en permettant l'aboutissement d'une démarche portée conjointement par une petite entreprise et une collectivité locale.

L'issue de ce projet reste bien entendu tributaire de la décision préfectorale à venir. Il me semble toutefois pertinent de tenter le coup. Si nous réussissons, nous pourrions aisément reconnaître son côté peu onéreux, durable et potentiellement structurant. Ce projet invitant probablement d'autres projets à se développer en matière d'éco-tourisme et de valorisation innovante de notre espace forestier. En relevant ce défi, l'occasion nous est aussi donnée de confirmer l'attachement de notre municipalité à cette compétence « eau potable » qu'elle a toujours su porter avec détermination.

Dans un contexte mondial actuel amenant une certaine morosité, gageons enfin que ce projet local ne constitue pas une nouvelle « source » de discorde mais une potentielle « source » d'inspiration !

Je remercie donc l'ensemble du Conseil Municipal pour l'attention qu'il voudra bien porter à ce courrier. Restant comme toujours à votre disposition pour tout complément d'information (*éléments du dossier ARS notamment*), je vous prie d'agréer Madame la Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Jacques FAGOT